

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2391

22 décembre 2006

SOMMAIRE

A.R.H. Limited S.A., Luxembourg	114728	Goldstar Invest S.A., Luxembourg	114727
AGR Conseils, S.à r.l., Koerich	114728	HECF Luxembourg Master 1, S.à r.l., Luxembourg	114763
Agresto S.A., Luxembourg	114750	HEVAF Master A, S.à r.l., Luxembourg	114750
All 4 You L.S.A., S.à r.l., Senningerberg	114755	Hilaire S.A., Luxembourg	114725
Anglo American Investments 4, S.à r.l., Luxembourg	114727	Hines Fund Management Company I, S.à r.l., Luxembourg	114754
Anglo Coal Cerrejon, S.à r.l., Luxembourg	114725	Hines International Fund Management Company, S.à r.l., Luxembourg	114755
Aryt Holding S.A., Luxembourg	114767	Hines Master Fund Management Company, S.à r.l., Luxembourg	114751
Aryt Holding S.A., Luxembourg	114768	Icaria Invest, S.à r.l., Luxembourg	114731
Atos Origin Luxembourg PSF S.A., Luxembourg	114726	Imagine Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg	114746
Belval Invest S.A., Luxembourg	114730	Industeam S.A., Luxembourg	114751
Building Immobiliare S.A., Luxembourg	114747	JN S.A., Luxembourg	114726
C.I.G.D. S.A., Consortium International de Gestion et de Développement	114730	Marketing Consulting Construction S.A., Koerich	114760
Chimera S.A., Luxembourg	114763	Modelo 2, S.à r.l., Luxembourg	114722
Coven S.A., Luxembourg	114745	Multipoints Investments S.A., Luxembourg	114738
Dakimo S.A., Luxembourg	114745	Naviservice International, S.à r.l., Luxembourg	114725
Danton C2, S.à r.l., Luxembourg	114751	Novellex S.A., Luxembourg	114768
Diamondhide S.A., Luxembourg	114737	Profin S.A., Luxembourg	114727
Diamondhide S.A., Luxembourg	114738	Ram International, S.à r.l., Luxembourg	114739
Domino Trading, S.à r.l., Dudelange	114766	REDK 3, S.à r.l., Senningerberg	114739
Dueemme Sicav, Luxembourg	114729	Salena Holding S.A., Luxembourg	114722
E-W B Goldia, East-West Bridge Goldia S.A., Luxembourg	114755	Sayco Group S.A., Luxembourg	114764
E-W B Goldia, East-West Bridge Goldia S.A., Luxembourg	114755	Scaw International, S.à r.l., Luxembourg	114726
Energy Company Holding S.A., Luxembourg	114724	Schlumberger Europa S.A., Luxembourg	114724
Eperlan Participations S.A., Luxembourg	114746	Sea Ox S.A., Luxembourg	114746
Euromerchant Balkan Fund, Sicav, Luxembourg	114729	Siggy Investment S.A., Luxembourg	114767
Ex Var Co-Investment GP, S.à r.l., Luxembourg	114724	Solelec S.A., Esch-sur-Alzette	114767
Ex Var MGP, S.à r.l., Luxembourg	114723	Tatung International Corporation S.A., Luxembourg	114730
ExxonMobil Asia International, S.à r.l., Bertrange	114723	Trève's Marketing S.A., Larochette	114764
Famhold S.A., Luxembourg	114728	Ugic S.A., Luxembourg	114739
Famhold S.A., Luxembourg	114729	Ugic S.A., Luxembourg	114766
First National Holding S.A., Luxembourg	114745	Ursus Investments S.A., Luxembourg	114763
Gamma Capital S.A.H., Luxembourg	114754	Widenet Holding S.A., Luxembourg	114763
Gem-World, Sicav, Luxembourg	114765		
Ger Log 1 S.A., Luxembourg	114756		
Ger Log 1 S.A., Luxembourg	114760		

SALENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

 Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.907.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 20 juin 2006

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, expert-comptable, Claude Schmitz, conseil fiscal, et Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SALENA HOLDING S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125013.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

MODELO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 333.950,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 105.432.

Il résulte des contrats de cession de parts sociales du 25 octobre 2006 que la société MODELO 1A S.A., ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B. 107.089, a transféré 120 Parts Sociales Ordinaires de Classe B qu'elle détenait dans la société MODELO 2, S.à r.l. aux personnes mentionnées ci-après:

- 20 Parts Sociales de Classe B à Monsieur Adolfo Guillamon Melendreras, né le 21 avril 1957 à Murcia (Espagne), demeurant à Poligono Industrial El Saines, Edificio Mivisa, 36636 Ribadumia, Pontevedra, Espagne;
- 14 Parts Sociales de Classe B à Monsieur Ricardo Cabeza Rodriguez, né le 14 avril 1967 à Oviedo (Espagne), demeurant à Poligono Industrial de Silvota, Edificio Mivisa, 33420 Llanera, Asturias, Espagne;
- 20 Parts Sociales de Classe B à Monsieur Geronimo Meseguer Serna, né le 10 novembre 1960 à Murcia (Espagne), demeurant à Camino del Cristo, 7, Edificio Mivisa 26559 Aldeanueva de Ebro, la Rioja, Espagne;
- 26 Parts Sociales de Classe B à Monsieur Javier Vaca Arevalo, né le 25 mai 1958 à Balajoz (Espagne), demeurant à Carretera Nacional 630, km. 626, Edificio Mivisa 06800 Mérida, Badajoz, Espagne;
- 40 Parts Sociales de Classe B à Monsieur Enrique Zornoza Soto, né le 16 avril 1957 à Murcia (Espagne), demeurant à Poligono Industrial Los Pinos, Carretera de Mula s/n, Edificio Mivisa, 30565 Las Torres de Cotillas, Murcia, Espagne.

Les associés de la société sont désormais:

- Parts Sociales Ordinaires de Classe A

Nom de l'associé	Nombre de Parts Sociales Ordinaires de Classe A
MODELO 1A S.A.	11.778
Total:	11.778

- Parts Sociales Ordinaires de Classe B

Nom de l'associé	Nombre de Parts Sociales Ordinaires de Classe B
Monsieur Santiago Ramirez	716
Monsieur Tomás Lopez Zamora Lopez	300
Monsieur Francisco Noguera Navarro	300
Monsieur Carlos Colomer Casellas	36
Monsieur Antonio Tunon Alvarez	36
OROALDA S.L.	36
SOCIEDAD DE ACOMPAÑAMIENTO EN INVERSIONES EMPRESARIALES S.L.	36

Monsieur Adolfo Guillamon Melendreras	20
Monsieur Ricardo Cabeza Rodriguez	14
Monsieur Geronimo Meseguer Serna	20
Monsieur Javier Vaca Arevalo	26
Monsieur Enrique Zornoza Soto	40
Total:	1.580

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125012.3//54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

EX VAR MGP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 106.918.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance de la Société prises en date du 13 novembre 2006

En date du 13 novembre 2006, le Conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Cesare Ferrero, de son mandat en tant que gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2006;
- de nommer Monsieur Fabrizio Mozzanega, né le 23 juillet 1964 à Bologne en Italie, avec adresse à Via dei Carracci 13, 40129 Bologne, Italie en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 13 novembre 2006 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Topham Michael,
- Monsieur Braaten David,
- Monsieur Catella Manfredi,
- Monsieur Marchesini Luigi,
- Monsieur Mozzanega Fabrizio.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

EX VAR MGP, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125015.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

EXXONMOBIL ASIA INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 13.262.600,-.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 76.503.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bertrange le 15 novembre 2006

L'Assemblée décide:

- de remplacer monsieur Gilbert Wirtz, domicilié au 13, rue Belle-Vue, L-5211 Sandweiler, Luxembourg, comme administrateur de la société par monsieur Jerry Maertz, domicilié au 27, rue de Marche, L-2125 Luxembourg, à partir du 16 novembre 2006. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour copie conforme
R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125023.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

EX VAR CO-INVESTMENT GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 106.917.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance de la Société prises en date du 13 novembre 2006

En date du 13 novembre 2006, le Conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Cesare Ferrero, de son mandat en tant que gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2006;

- de nommer Monsieur Fabrizio Mozzanega, né le 23 juillet 1964 à Bologne en Italie, avec adresse à Via dei Carracci 13, 40129 Bologne, Italie en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 13 novembre 2006 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Topham Michael,
- Monsieur Braaten David,
- Monsieur Catella Manfredi,
- Monsieur Marchesini Luigi,
- Monsieur Mozzanega Fabrizio.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

EX VAR CO-INVESTMENT GP, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125017.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SCHLUMBERGER EUROPA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.643.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 6 octobre 2006 a réélu M. Abraham Verburg, demeurant 3, Haydnlaan, 5583 XS, Waalre, Pays-Bas, M. Darryl Rigot, demeurant 518, Kantershof, 1004 HC, Amsterdam, Pays-Bas et Mme Eileen Hardell, demeurant 15, Da Costalaan, 2281 SB, Rlijswijk, Pays-Bas, comme administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes qui se tiendra en 2007.

L'assemblée a ensuite décidé de réélire BCV AUDIT & CONSULTANCY S.A., dont le siège social est situé 28, rue due Couvent, L-1368 Howald, comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHLUMBERGER EUROPA

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125032.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ENERGY COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 107.102.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 novembre 2006

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, L-1611, administrateur de la société en remplacement de Madame Nadia Meyer.

- Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125033.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114725

HILAIRE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2006

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Jean-Yves Stasser, démissionnaire, Monsieur Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), et demeurant professionnellement au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société, avec effet immédiat ce jour.

Le mandat de Monsieur Luc Verelst prendra fin lors de l'assemblée générale qui se déroulera en 2011.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125036.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

NAVISERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 47.756.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts du 28 septembre 2006 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch/Alzette, enregistré à Esch/Alzette en date du 3 octobre 2006, volume 920, fol 92, case 9, que:

Le capital de la société NAVISERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., se trouve actuellement réparti comme suit:

	Parts
- Monsieur Kristiaan Johan Verschraeghen, batelier, demeurant à B- 2000 Anvers, 42 Ankerrui,	245
- Madame Pascale August De Cleene, batelier, demeurant à B-2000 Anvers, 42 Ankerrui.	255
Total: cinq cent parts sociales:	500

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter à compter du 28 septembre 2006 la démission:

* de Monsieur Guido Van Ruijssevelt, capitaine de navigation, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, de sa fonction de gérant unique de la prédite société.

- de nommer à compter à compter du 28 septembre 2006 pour une durée indéterminée dans la fonction de gérants de la société:

* Monsieur Kristiaan Johan Verschraeghen, prédit.

* Madame Pascale August De Cleene, prénommée,

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des deux gérants.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 octobre 2006.

A. Biel

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125038.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ANGLO COAL CERREJON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 108.656.

Changement de nom de gérant

A partir du 29 juillet 2006 Mme Thompson sera connue sous le nom de Mme Jacqueline Anne McNally.

Mme G. F. Adams

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(125062.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ATOS ORIGIN LUXEMBOURG PSF S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 37.048.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société prise le 8 novembre 2006

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société en date du 8 novembre 2006 que Madame Karin Cnaepkens, actuellement administrateur de la Société, a été nommée déléguée à la gestion journalière avec effet au 12 octobre 2006 et jusqu'au 31 décembre 2006. Durant cette période, Madame Karin Cnaepkens portera le titre d'administrateur-délégué de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

ATOS ORIGIN LUXEMBOURG PSF S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125041.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

JN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 95.074.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 juin 2006

Résolution unique

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

- M. Mario Perissinotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg
- M. Nicola Nardari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

HRT RÉVISION, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

JN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125046.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SCAW INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 108.820.

Extrait de résolutions adoptées par l'associé unique de la société en date du 4 octobre 2006

La société DELOITTE S.A. avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire de la société à partir du 4 octobre 2006 et est nommée Réviseur d'entreprise de la société avec effet au 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hatmann.

(125059.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

GOLDSTAR INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.122.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 21 décembre 2005

Les administrateurs décident à l'unanimité de nommer Monsieur Stéphane Warnier né le 25 mars 1966, domicilié au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager individuellement la société.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125047.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 107.154.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 25 octobre 2006 que:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, S.à r.l. ayant son siège au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a transféré le 25 octobre 2006 400 parts sociales de la Société à ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 20 Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

J. A. McNally

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125054.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

PROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 56.581.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 novembre 2006

L'Assemblée Générale décide:

- de révoquer Monsieur Philippe Mongenie, Mademoiselle Stéphanie Lamarche et Monsieur Jean Philippe Germain de leur fonction d'Administrateur de la Société.

- De nommer trois nouveaux administrateurs en remplacement pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2012 à savoir Monsieur Roland Naylor, Monsieur Francis Esnault et monsieur Yannick Poulain.

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

- Monsieur Roland Naylor, demeurant à Paris 75005, 316, rue Saint Jacques.

- Monsieur Yannick Poulain, demeurant à Paris 75012, 180, rue de Charenton.

- Monsieur Francis Esnault, demeurant à Paris 75005, 316, rue Saint Jacques.

Par ailleurs:

- de révoquer Monsieur Philippe Mongenie de sa fonction d'administrateur délégué.

- de nommer administrateur délégué en remplacement pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012 avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, Monsieur Roland Naylor, demeurant à Paris 75005, 316, rue Saint Jacques.

- De révoquer Monsieur Philippe Mongenie, demeurant à Luxembourg L-2550, 88, avenue du X septembre, de son mandat de Commissaire aux Comptes et nomination en son remplacement de Monsieur Mohamed Ould, demeurant à Paris 75009, 71, rue Caumartin.

- De transférer le Siège Social de la Société du 88, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg au 36, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg

Pour extrait certifié conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05438. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125076.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114728

AGR CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 6, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 105.449.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2006

L'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. La société nomme Monsieur Pierre Carras, directeur de fonds, 7-9, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette au poste de gérant technique à partir du 25 octobre 2006.

2. Monsieur Antoine Gilson De Rouvrex assume à partir du 25 octobre 2006 le poste de gérant administratif. Monsieur Antoine Gilson De Rouvrex étant précédemment le gérant unique de la société.

3. La société sera engagée par la seule signature de Monsieur Pierre Carras. Monsieur Antoine Gilson De Rouvrex, gérant administratif, aura un pouvoir seul jusqu'à hauteur de 10.000,- EUR.

4. L'Assemblée prend acte de la cession de parts intervenue en date du 16 octobre 2006 entre Pierre Carras et Monsieur Antoine Gilson De Rouvrex pour 60 % du capital social de la société.

Suite à cette cession, la détention du capital social de la société se répartit comme suit:

- 40 % des parts soit 50 détenues par Monsieur Antoine Gilson De Rouvrex;

- 60 % des parts soit 75 détenues par Monsieur Pierre Carras.

Koerich, le 25 octobre 2006.

Pour la société

A. Gilson De Rouvrex / P. Carras

Président / -

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125056.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

FAMHOLD, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 64.315.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 octobre 2006:

- que Monsieur Josef Wojciechowski, né le 17 janvier 1947 à Bialogard, Pologne, demeurant à ul. Radzimska, 326, PL-05091 Zabki, a été nommé administrateur en remplacement de Madame Martine Kapp, démissionnaire. Monsieur Josef Wojciechowski terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125058.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

A.R.H. LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 16.080.

Extrait de résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 7 novembre 2006

Melle Jacqueline Anne McNally avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élue au conseil d'administration de la société à partir du 8 novembre 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

M Paul Edward de Mare est nommé au conseil d'administration de la société à partir du 8 novembre 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

M David Duncan Barber démissionne de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 8 novembre 2006.

M Peter Robert Newton Arthur démissionne de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125064.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114729

FAMHOLD, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 64.315.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 octobre 2006 que Monsieur Josef Wojciechowski a été élu président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125058.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

EUROMERCHANT BALKAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 49.314.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
tenue au siège social en date du 13 novembre 2006*

Il a été décidé de renouveler les mandats suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clôturant les comptes au 31 décembre 2006:

- M. Paul Borrett, Alberon Gardens 14, UK-London NW11 0AG, Administrateur,
- M. George Gondicas, Othonos Street 8, GR-105 57 Athens, Administrateur,
- M. Angelos Plakopitas, Filikis Eterias Square 5, GR-106 73 Athens, Administrateur,
- M. Charles van der Mandele, Na Rybnicku 5, Prague 120 00 République Tchèque, Administrateur,
- M. John Chomel-Doe, Moskovska Street 17, Sofia 1000 République Tchèque, Administrateur.
- PricewaterhouseCoopers, route d'Esch 400, L-1014 Luxembourg, Réviseurs d'entreprises.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

EFG PRIVATE BANK (LUX) S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125063.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

DUEMME SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.834.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'assemblée)
qui s'est tenue au siège social de la société le 19 octobre 2006 à 14.00 heures*

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réélire les administrateurs suivants:

- M. Ignazio Basile,
 - M. Saverico Vinci,
 - Mme Caria Giannone,
 - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG représentée par M. Craig Fedderson, M. Georg Lasch et M. Sébastien Lecaudey,
- pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2007.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2007.

SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125068.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114730

BELVAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.096.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 octobre 2006 que:

- L'assemblée accepte la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts-comptables, sise à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, de son poste de commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

- En remplacement, est nommée nouveau commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2004, la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., expert comptables et fiscaux, sise à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

- Les mandats des administrateurs actuellement en fonction étant échus, ils sont reconduits jusqu'à la fin de l'assemblée générale de l'année deux mille neuf.

M. Roger Greden, né le 28 octobre 1953 à Arlon (Belgique), demeurant à 4A, rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg

Mme Nelly Noel, née le 28 octobre 1946 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant à 121, rue du Rollingergrund L-2440 Luxembourg

M. Pierre Paul Boegen, né le 20 octobre 1948 à Arlon (Belgique), demeurant à 65, rue de Freylange B-6700 Arlon.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125069.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

C.I.G.D. S.A., CONSORTIUM INTERNATIONAL DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT,

Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.257.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 octobre 2006 que:

- Les mandats des administrateurs actuellement en fonction sont reconduits pour une période de six années. Leurs mandats prendront fin immédiatement après l'assemblée générale de l'an 2012.

M. Roger Greden, né le 28 octobre 1953 à Arlon (Belgique), demeurant à 4a, rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg

Mme Nelly Noel, née le 28 octobre 1946 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant à 121, rue du Rollingergrund L-2440 Luxembourg

M. Pierre Paul Boegen, né le 20 octobre 1948 à Arlon (Belgique), demeurant à 65, rue de Freylange B-6700 Arlon

- Le mandat du commissaire aux comptes est reconduit pour une période de six ans. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale de 2012.

La société CODEJA, S.à r.l., avec siège social au 18-20, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 71.771.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125077.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

TATUNG INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 18.668.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenue en date du 31 octobre 2006 à Luxembourg*

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125090.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ICARIA INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 121.595.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register, under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholders, Mrs Charlotte Hultman, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name ICARIA INVEST, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners' number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration: MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Madame Charlotte Hultman, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination ICARIA INVEST, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés, représentant au moins les trois quarts du capital social, réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts, seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire, forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés, composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfiques. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Hultman, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 37, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 novembre 2006.

P. Bettingen.

(127507.3/202/405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

DIAMONDHIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 103.909.

L'an deux mille six, le neuf novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de DIAMONDHIDE S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 103. 909 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean Seckler en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 82 du 28 janvier 2005.

La séance est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société de cent euros (EUR 100,-) à cinq euros (EUR 5,-), avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions de la Société est réduite de cent euros (EUR 100,-) à cinq euros (EUR 5,-), avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Les prédites six mille deux cents (6.200) d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, seront réparties à la diligence du conseil d'administration de la Société, entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, vol. 156S, fol. 9, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(127494.2/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

DIAMONDHIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 103.909.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1599 du 9 novembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(127495.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

MULTIPOINTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.453.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 octobre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Pietro Barbaro, entrepreneur, demeurant à Palerme (Italie), président,
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- MAZARS S.A., 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125091.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

114739

UGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.605.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 octobre 2006 que:

- L'assemblée accepte la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts comptables sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, de son poste de commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

- En remplacement, est nommée nouveau commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2004, la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts comptables et fiscaux, sise à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125080.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

RAM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 115.944.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 19 octobre 2006 à 18.00 heures

Résolution unique

Conformément à l'article 5 des statuts, le Conseil de Gérance décide, après délibération, de transférer, à partir du 20 octobre 2006, le siège social de la Société de son adresse actuelle 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

RAM INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125093.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

REDK 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 121.605.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, at section B, under number 117.987,

here represented by Mr Jos Junker, tax consultant, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée), (hereinafter the «Company»), which shall be governed by the law of 10th August 1915, concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of REDK 3, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager or, in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner or, as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner or, as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10th August 1915, concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915, on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
2. - Mr Ely-Michel Ruimy, Managing Director, born in Casablanca on December 31st, 1964, residing at 77ter, rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly-sur-Seine;
- Mr Franck Ruimy, Director, born in Casablanca on February 2th, 1971, residing professionally at 25, Knightbridge, London, SW1X 7RZ, UK,
are appointed managers of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 117.987,

ici représentée par Monsieur Jos Junker, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de REDK 3, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S.à r.l., prémentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2.- Monsieur Ely-Michel Ruimy, Président Directeur Général, né à Casablanca le 31 décembre 1964, demeurant au 77ter, rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly-sur-Seine,

- Monsieur Franck Ruimy, Directeur, né le 2 février 1971 à Casablanca, demeurant professionnellement au 25, Kni-ghstbridge, Londres, SW1X 7RZ, UK,
sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Junker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, vol. 155S, fol. 91, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

J. Elvinger.

(127554.3/211/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

COVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 112.923.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue le 30 octobre 2006 à 17.00 heures au siège social*

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Augusto Mazzoli, employé privé, né le 30 juillet 1972 à Modena (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil décide de nommer, M. Augusto Mazzoli, Président de Conseil d'Administration.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

COVEN S.A.

C. Agostini / S. Bravetti

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125097.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

FIRST NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 48.315.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif des statuts coordonnés du 14 août 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 novembre 2006.

Pour la société

Pour M^e J. Seckler

Ch. Dostert

(125109.3/231/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

DAKIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 71.978.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03709, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour DAKIMO S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(125950.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

114746

IMAGINE RE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 31.679.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Merci de bien vouloir noter que le seul réviseur d'entreprise de la société est KPMG AUDIT, ainsi nous vous prions de bien vouloir rayer les deux autres réviseurs suivants:

- FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
- DELOITTE & TOUCHE S.A.

Pour IMAGINE RE (LUXEMBOURG)

INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(125119.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

EPERLAN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.316.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2006

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de procéder à la démission de Monsieur Thierry Fleming, Expert Comptable demeurant à Contern (Luxembourg) et désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Jérôme Mulliez, administrateur de sociétés, demeurant à Hatherley Horsell Park, Woking Surrey, GU 214 LY, Grande-Bretagne. Le mandat de Monsieur Jérôme Mulliez prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125133.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

SEA OX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 57.917.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 15 novembre 2006

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 novembre 2006 que:

- L'assemblée accepte la démission de HALSEY, S.à r.l. et de HALSEY GROUP, S.à r.l. de leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

- L'assemblée nomme en remplacement M. Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle (Belgique), avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg ainsi que M. Cédric Pedoni, juriste, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant qu'administrateurs, jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2008 avec effet au 15 novembre 2006.

Par conséquent, les administrateurs de la Société au 15 novembre 2006 sont les suivants:

- M. Christophe Gammal,
- Melle Kristel Segers,
- M. Cédric Pedoni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125146.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

BUILDING IMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 121.611.

STATUTS

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2.- Mademoiselle Nicoletta Leone, employée privée, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de BUILDING IMMOBILIARE S.A.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille euros), représenté par 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance**Art. 7.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Exceptionnellement, la première personne déléguée à la gestion journalière des affaires de la société pourra être désignée par l'assemblée générale extraordinaire constituante.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de mars à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième lundi du mois de mars à 2007 à 15.00 heures.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois mille euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Mademoiselle Katuscia Carraesi, deux cents actions	200
2.- Mademoiselle Nicoletta Leone, deux cents actions	200
Total: quatre cents actions	400

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 40.000,- (quarante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara, Italie, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, Président;
 - b) Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, née le 20 août 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;

C) Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo, Italie, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Weis, comptable, né le 15 mars 1960 à Diekirch, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2007.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Carraesi, N. Leone, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 83, case 6. – Reçu 400 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger.

(127565.4/211/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

HEVAF MASTER A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 74.800,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 103.921.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

HEVAF MASTER A, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125149.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

AGRESTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 50.798.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 15 novembre 2006

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 novembre 2006 que:

- L'assemblée accepte la démission de HALSEY, S.à r.l. et de HALSEY GROUP, S.à r.l. de leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

- L'assemblée nomme en remplacement M. Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle (Belgique), avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg ainsi que M. Cédric Pedoni, juriste, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant qu'administrateurs, jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2008 avec effet au 15 novembre 2006.

Par conséquent, les administrateurs de la Société au 15 novembre 2006 sont les suivants:

- M. Christophe Gammal,

- Mme Kristel Segers,

- M. Cédric Pedoni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125157.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

DANTON C2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 93.308.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

d'accepter la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Godfrey Abel
- Monsieur Marek Domagala

de son mandat en tant que gérant de la Société avec effet au 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

DANTON C2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125166.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 115.217.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125170.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

INDUSTEAM S.A., Société Anonyme,
(anc. CMI MAINTENANCE LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.582.

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CMI MAINTENANCE LUXEMBOURG S.A. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.582, constituée sous la dénomination de TRAINLORLUX S.A., suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 17 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 506 du 6 décembre 1994,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1610 du 9 novembre 2002,
- par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 712 du 9 juillet 2004,
- par Maître Emile Schlessler, préqualifié, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 730 du 11 avril 2006,
- par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 14 septembre 2006, en cours de publication publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I. - L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de 134.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 165.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles mais par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes au montant de 16,50 EUR chacune.

2. Libération du montant de 134.000,- EUR correspondant à l'augmentation du capital social.

3. Modification afférente de l'article trois des statuts.

4. Modification de la dénomination sociale en INDUSTEAM S.A.

5. Modification subséquente de l'article premier (alinéa premier) des statuts afin de refléter la décision ainsi prise pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (alinéa premier).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination d'INDUSTEAM S.A.»

6. Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente et le transfert d'équipements industriels, de manutention, de charpente mécanique, ouvrages d'art métallique, de tuyauteries industrielles, ainsi que les travaux de chaudronnerie, la fabrication mécanique, le montage et la maintenance industrielle.

La société a également pour objet la prestation de services administratifs aux entreprises à l'exclusion de toutes activités rentrant dans les professions d'expert-comptable et de conseil économique.

D'une façon générale, elle pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

La société pourra enfin prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, administrer, contrôler et développer de telles participations.»

7. Modification de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué en ce qui concerne la gestion journalière et, au-delà, par la signature conjointe d'un administrateur avec co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué.»

8. Démission des quatre administrateurs et décharge leur accordée.

9. Nomination de trois nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

10. Démission de l'administrateur-délégué et décharge lui accordée.

11. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire et fixation de ses pouvoirs.

II. - Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. - Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. - Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée constate que les 10.000 (dix mille) actions de la Société se répartissent actuellement comme suit:

1. Monsieur Thierry Franceschetti, né à Algrange (France), le 31 mars 1970, demeurant à L-4955 Bascharage, 2, rue des Primevères, six mille cinq cents actions	6.500
2. SOCODI S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 93.616, trois mille cinq cents actions	3.500
Total: dix mille actions	10.000

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 134.000,- EUR (cent trente-quatre mille euros), pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 165.000,- EUR (cent soixante-cinq mille euros), sans création d'actions nouvelles mais par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes au montant de 16,50 EUR (seize euros et cinquante cents) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les 134.000,- EUR (cent trente-quatre mille euros) ont été libérés entièrement par les deux actionnaires actuels, Monsieur Thierry Franceschetti et SOCODI S.A., préqualifiés, par un apport réalisé en numéraire de la façon suivante à proportion de leur participation respective:

1. Monsieur Thierry Franceschetti, préqualifié, quatre-vingt-sept mille cent euros	87.100,- EUR
2. SOCODI S.A., préqualifié, quarante-six mille neuf cents euros	46.900,- EUR
Total: cent trente-quatre mille euros	134.000,- EUR

La preuve de ces versements a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article trois des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à 165.000,- EUR (cent soixante-cinq mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de 16,50 EUR (seize euros et cinquante cents) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en INDUSTEAM S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article premier (alinéa premier) des statuts de la société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** (alinéa premier). Il est formé une société anonyme sous la dénomination d'INDUSTEAM S.A.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente et le transfert d'équipements industriels, de manutention, de charpente mécanique, ouvrages d'art métallique, de tuyauteries industrielles, ainsi que les travaux de chaudronnerie, la fabrication mécanique, le montage et la maintenance industrielle.

La société a également pour objet la prestation de services administratifs aux entreprises à l'exclusion de toutes activités rentrant dans les professions d'expert comptable et de conseil économique.

D'une façon générale, elle pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

La société pourra enfin prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, administrer, contrôler et développer de telles participations.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué en ce qui concerne la gestion journalière et, au-delà, par la signature conjointe d'un administrateur avec signature obligatoire de l'administrateur-délégué.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 5 octobre 2006, de Monsieur Gérard Kocher, de Monsieur Jean-Pierre Thiriart, de Monsieur Yves Honhon, et de Monsieur Bernard Serin, de leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

Décharge leur est accordée pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 5 octobre 2006.

Neuvième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de nommer, avec effet au 5 octobre 2006, en tant que nouveaux administrateurs de la Société en remplacement des administrateurs démissionnaires:

a) Monsieur Thierry Franceschetti, dirigeant de sociétés, né à Algrange (France), le 31 mars 1970, demeurant à L-4955 Bascharage, 2, rue des Primevères;

b) Monsieur André Casanova, administrateur de sociétés, né à Algrange (France), le 31 août 1950, demeurant à F-57440 Algrange, CD 152, Pennsbrun (France);

c) Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57160 Rozérieulles, 13, avenue des Champs (France).

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Dixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 5 octobre 2006, de Monsieur Gérard Kocher de ses fonctions d'administrateur-délégué de la Société.

Décharge lui est accordée pour l'exercice de ses fonctions jusqu'au 5 octobre 2006.

Onzième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société concernant cette gestion à Monsieur Thierry Franceschetti, préqualifié, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Thierry Franceschetti, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel pourra engager la Société par sa signature individuelle en ce qui concerne la gestion journalière et, au-delà, par sa signature conjointe avec un administrateur.

114754

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille six cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Dostert, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2006, vol. 539, fol. 52, case 7. – Reçu 1.340 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2006.

J. Seckler.

(127609.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

**INDUSTEAM S.A., Société Anonyme,
(anc. CMI MAINTENANCE LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.582.

Statuts coordonnés délivrés de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2006.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(127610.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 103.004.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

HINES FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125179.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

GAMMA CAPITAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.014.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2006

L'assemblée générale, à l'unanimité, nomme comme administrateur, pour l'exercice 2006, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006:

M. Philippe Latour, domicilié à B-1050 Ixelles, avenue Georges Berckmann, 10

M. Bernard Blank, domicilié à CH-1833 Les Avants, Vieux Chemin, 4

M. William Van Impe, domicilié à B-9451 Kerksken, Landlede, 42

M. Pierre Devondel, domicilié à B-1083 Ganshoren, av Henri Feuillien, 24

M. Alain Delatte, domicilié à B-4000 Liège, Clos Reine Astrid, 32

L'assemblée générale, à l'unanimité, nomme également comme administrateur pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 2 mai 2006, M. Carl Dierckx, domicilié à B-2220 Heist-op-den-Berg, Lerrekenstraat, 14,

M. Michel Mathieu, domicilié à B-3300 Tienen, Hoegaardenstraat, 48 et M. Victor De Maeyer, domicilié à B-9688 Maarkedal, Ganzenberg, 6, ayant démissionné fin 2005, l'assemblée prend également acte de la démission de Monsieur Carl Dierckx, domicilié à B-2220 Heist-op-den-Berg, Lerrekenstraat, avec effet au 2 mai 2006.

Tous acceptent ce mandat.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale, à l'unanimité, nomme comme commissaire aux comptes M. Stéphane Vomscheid, domicilié à F-57100 Thionville, Boucle des Erables, 13, qui accepte. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125816.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

E-W B GOLDIA, EAST-WEST BRIDGE GOLDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.638.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(125350.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

E-W B GOLDIA, EAST-WEST BRIDGE GOLDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.638.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(125351.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 112.220.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125182.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

ALL 4 YOU L.S.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1646 Senningerberg, 22, rue du Grünewald.

R. C. Luxembourg B 104.321.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(128021.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.075.

In the year two thousand six, on the tenth day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 1 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of M^e André-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of the said M^e Jean Seckler dated 8 March 2006, published in the Mémorial C number 1085 of June 3, 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 113.075.

The articles of association of the Company have been amended several times and the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 August 2006, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting was presided by Ms Samia Rabia, Avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Danielle Kolbach, Avocat à la Cour, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Carmine Reho, jurist, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of one million three hundred seventy-one six hundred seventy Euro (EUR 1,371,670) divided into 109,732 shares of category A («A Shares») and 27,435 shares of category B («B Shares» being together with shares A the «Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.-The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11. paragraph 2

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies' Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies' Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

2. Granting of authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

3. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to modify Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

1.1 Article 8.1

«The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

1.2 Article 8.9

«Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

1.4 Article 11. paragraph 2

«The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»

1.5 Article 14.2

«None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»

1.6 Article 16.2

«It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires, in such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»

1.7 Articles 18.2 and 18.3

«18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies' Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.»

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies' Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to grant authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

There being no further business, the Chairman closes the meeting.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges, to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de GER LOG 1 S.A., une société de droit luxembourgeois originellement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1085 du 3 juin 2006, en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.075 (ci-après dénommée la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 25 août 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Mademoiselle Samia Rabia, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

La Présidente a nommé comme secrétaire Madame Danielle Kolbach, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Carmine Reho, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

La présidente déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social d'un million trois cent soixante et onze mille six cent soixante-dix euros (EUR 1.371.670,-), représenté par cent neuf mille sept cent trente-deux (109.732) actions A et vingt-sept mille quatre cent trente-cinq (27.435) actions B (ensemble les «Actions») sont valablement représentés à l'assemblée générale. Les actionnaires ont consenti à la tenue de l'assemblée générale dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateurs) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.»

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11. paragraphe 2

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières

n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

2. Autorisation donnée à (i) tout administrateur de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier les Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

1.1 Article 8.1

«Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»

1.2 Article 8.9

«Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»

1.3 Article 8.11

«Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

1.4 Article 11. paragraphe 2

«Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»

1.5 Article 14.2

«Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»

1.6 Article 16.2

«L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»

1.7 Articles 18.2 et 18.3

«18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»

«18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

114760

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'autoriser (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg, à effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes, le présent acte, est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Rabia, D. Kolbach, C. Reho, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2006.

J. Seckler.

(127573.2/231/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 113.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2006.

J. Seckler.

(127574.3/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

MARKETING CONSULTING CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 121.615.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- La société GLOBAL NETWORK COMPETENCES LTD, avec siège social à Suite 40 - Cariocca Business Park - 2 Sawley Road à M40 8BB Manchester - Angleterre, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 5992686, représentée par Monsieur Fabrizio Facchini, demeurant à Beyne-Heusay (Belgique), 78, rue Lucie Dejardin, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2.- La société GLOBAL NETWORK CONSTRUCT LTD, avec siège social à Suite 40 - Cariocca Business Park - 2 Sawley Road à M40 8BB Manchester - Angleterre, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 5991666, représentée par Monsieur Juan Riva, demeurant à Liège (Belgique), 361, rue Saint Laurent, agissant en qualité de directeur de la société mentionnée ci-dessus pouvant l'engager par sa seule signature.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de MARKETING CONSULTING CONSTRUCTION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures

temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la détention, la mise en valeur d'immeubles pour compte propre, ainsi que les activités d'agent immobilier, la promotion immobilière et toutes les opérations dans le domaine du travail administratif, de l'intermédiaire commercial et du marketing.

La société a encore pour objet tous actes, transactions, opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, toute opération en relation avec des logiciels et matériaux informatique en tout genre, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut, en outre, accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Il est expressément convenu qu'en cas de cession partielle ou totale d'actions de la part d'un des actionnaires, les autres actionnaires détiennent un droit de préemption sur les actions offertes par le cédant. Ce droit de préférence est proportionnel au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

D'une manière générale, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

Art. 11. La société se trouve engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2007.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15 heures, et pour la première fois en deux mille huit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. GLOBAL NETWORK CONSTRUCT LTD, prénommée, cinquante actions	50
2. GLOBAL NETWORK COMPETENCES LTD, prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Juan Riva, précité, administrateur de société, né le 30 janvier 1975 à Tandil (Argentine), demeurant à B-4000 Liège, 361, rue Saint-Laurent;

b) GLOBAL NETWORK COMPETENCES LTD, précitée, ayant désigné en qualité de représentant permanent Monsieur Fabrizio Facchini, précité, né le 15 septembre 1978 à Liège (Belgique), demeurant à Beyne-Heusay (Belgique), 78, rue Lucie Dejardin; et

c) GLOBAL NETWORK CONSTRUCT LTD, précitée, ayant désigné en qualité de représentant permanent Monsieur Juan Riva, précité.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

CONTRAGEST S.A., avec siège social au 147, rue Cents à L-1319 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 69.987.

4. Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Juan Riva, prénommé.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 3-5, rue d'Arlon, L-8399 à Koerich.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Facchini, J. Riva, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 36, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 novembre 2006.

P. Bettingen.

(127622.3/202/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 117.565.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 16 octobre 2006

En date du 16 octobre 2006, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125184.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

WIDENET HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 75.280.

—
Le bilan de liquidation au 17 octobre 2006, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

Signature.

(125357.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

CHIMERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.511.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(125383.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

URSUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 101.399.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(128028.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SAYCO GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.770.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(125321.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

TREVE'S MARKETING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.
R. C. Luxembourg B 115.797.

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TREVE'S MARKETING S.A., ayant son siège social à L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.797, constituée suivant acte reçu par la notaire instrumentant en date du 14 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1292 du 4 juillet 2006,

ayant un capital social fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) divisé en trente-deux (32) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à Larochette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services dans le domaine du marketing, l'achat, la vente, la location d'immeubles et la promotion immobilière et tous services y relatifs et connexes.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que de recouvrement de créances pour son propre compte.

Elle peut agir par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

114765

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, A. Thill, A. Seen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 34, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 2006.

J. Seckler.

(127612.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

GEM-WORLD, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.710.

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GEM-WORLD, une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 291 du 14 juin 1996 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 251 du 10 avril 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Cécile Mahy, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand'rue, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Schmitz-Deny, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand'rue. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydie Mollard, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision la dissolution et mise en liquidation de la Sicav.
 - 2) Désigner un liquidateur, déterminer ses pouvoirs et fixer sa rémunération.
 - 3) Mandater le liquidateur de faire apport de l'actif de la Sicav à GEM2, société d'investissement à capital variable, soumise à la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.
 - 4) Les actionnaires présents ou dûment représentés par procuration sont priés de bien vouloir informer le liquidateur lors de l'assemblée générale extraordinaire ou par courrier adressé à BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, s'ils souhaitent que le produit net de liquidation soit remboursé sous forme d'actions de la Sicav GEM2 ou en numéraire.
 - 5) Instruire le liquidateur de publier un avis aux actionnaires qui n'ont pas été présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire en leur demandant de choisir de recevoir le produit net de liquidation en numéraire ou sous forme d'actions du compartiment GEM2-INTERNATIONAL de GEM2 et d'en informer le liquidateur. L'avis précise en outre qu'à défaut de réponse, les actionnaires recevront d'office le boni de liquidation en numéraire.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.
- III) Que l'assemblée générale extraordinaire a été valablement convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée qui ont été envoyés par lettre aux actionnaires nominatifs en date du 25 octobre 2006, et publiés
- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2045 du 31 octobre 2006 et numéro 2101 du 9 novembre 2006,
 - dans le journal D'Wort, le 31 octobre 2006 et le 9 novembre 2006.
- IV) Il résulte de la dite liste de présence que sur les douze mille neuf cent trente-huit (12.938) actions en circulation, douze mille neuf cent trente-six (12.936) actions, soit plus de la moitié, sont dûment représentées à la présente assemblée générale, de sorte que la présente assemblée est régulièrement convoquée, et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur la société anonyme BANQUE DE LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Nico Thill, Membre de la Direction, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés section B sous le numéro 5.310.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra s'en référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de mandater le liquidateur de faire apport de l'actif de la prédite SICAV GEM-WORLD, à la société d'investissement à capital variable GEM2, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 118.859, soumise à la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte de la déclaration des actionnaires présents ou dûment représentés par procuration, de recevoir le remboursement du boni de liquidation sous forme d'actions du compartiment GEM2-INTERNATIONAL de la Sicav GEM2.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'instruire le liquidateur d'informer les actionnaires qui n'ont pas été présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire en leur demandant de choisir de recevoir le produit net de liquidation en numéraire ou sous forme d'actions du compartiment GEM2-INTERNATIONAL de GEM2 et d'en informer le liquidateur. L'information précise en outre qu'à défaut de réponse, les actionnaires recevront d'office le boni de liquidation en numéraire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. C. Mahy, V. Schmitz-Deny, L. Moulard, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

J.-P. Hencks.

(127653.3/216/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

UGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 76.605.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(128030.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

DOMINO TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3425 Dudelange, 33, rue Nic. Biever.

R. C. Luxembourg B 57.714.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128093.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SOLELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R. C. Luxembourg B 91.565.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(128031.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SIGGY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 71.696.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(128040.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ARYT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.601.

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ARYT HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 469, page 22.467 de l'année 1993, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 19 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 408 du 16 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

114768

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le quatrième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquent de modifier l'article 16, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 16. alinéa 1^{er}** . L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième lundi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Schaack, Ch. Orban, A.-S. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 20 octobre 2006, vol. 471, fol. 9, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(127684.2/5770/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

ARYT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 44.601.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(127687.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

NOVELLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 45.025.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(128044.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.
